

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

---

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 510

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, M. Collard, Mme Le Pen, M. Pajot et M. Evrard

-----

### ARTICLE 14

À la fin de l’alinéa 9, substituer au taux :

« 3% »

le taux :

« 2% ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre le texte en conformité avec l’annexe 10 du présent projet de loi ; on peut y lire page 180 : « Ces taux reprennent ceux retenus dans la LFSS pour 2017 ». Or le taux Lh était l’an dernier à 2 % (article 30 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017)

Cette hausse du taux Lh, par rapport à la LFSS 2017, semble injustifiée et pourrait juste représenter un cadeau fait aux laboratoires pharmaceutiques.